



**Académie de Reims**  
Le SNES-FSU, pour agir ensemble

**Déclaration des commissaires paritaires**  
**du SNES-FSU à la CAPA**  
**d'accès à la Hors Classe des certifiés**  
**du 10 juillet 2020**

Cette CAPA des certifiés est très spéciale : d'abord parce qu'elle se réunit en distanciel en raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire de la Covid-19, ce que nous ne comprenons toujours pas. On nous a demandé de reprendre nos cours dans le cadre strict de protocoles et le rectorat serait bien incapable d'organiser des réunions en présentiel en assurant la sécurité de tous ?! Ensuite, cette CAPA est bien la dernière du genre pour le moment à cause de la fameuse loi inique de destruction, pardon de transformation de la fonction publique, privant d'un droit de vérification et de contrôle du respect des droits des personnels les organisations syndicales représentatives. On voit déjà apparaître ici ou là des conséquences, notamment quelques passe-droits qui risquent de devenir sinon courants en tout cas significatifs dans l'esprit de chaque agent. Comment faire confiance à l'administration dans un environnement aussi délétère ? Le fameux dialogue social mis en avant par beaucoup se résume semble-t-il à un dogme plus qu'à une réalité bien concrète.

Qu'en sera-t-il des promotions à la hors-classe quand la rectrice n'aura plus à motiver ses « veto » avant l'étude du tableau d'avancement ? Qu'en sera-t-il des éléments de barèmes qui ne seront plus discutés ?

Pour cette année, le contingent de promotion à la hors-classe passe à 167 contre 154 l'année dernière. Dans le projet de l'administration, nous trouvons 77 collègues au 11ème échelon, soit 70 % de l'effectif du 11ème et 90 collègues du 10ème échelon, soit 18 % de l'effectif du 10ème. Cela correspond à une nette hausse pour les collègues du 11ème échelon par rapport à l'année dernière.

Cependant, on déplore le sort des collègues du 10ème échelon avec 2 et 3 ans d'ancienneté qui se retrouvent relégués dans le tableau de promotion face à des plus « jeunes » qui ont pu obtenir des avis « excellent » alors qu'aucun avis « excellent » ne figure pour les 10+2, 10+3...

Parmi les 44 avis « à consolider », nous notons que Mme la Rectrice a motivé 6 « veto ». Nous espérons que malgré tout, le nécessaire est fait pour aider les 38 autres collègues qui semblent être en difficulté. Nous espérons aussi que les oppositions de la rectrice cette année ne soient pas définitives. Nous sommes satisfaits que les échanges que nous avons pu avoir l'année dernière concernant la prise en compte de

l'ancienneté de corps plutôt que l'ancienneté de grade aient été entendus et en cela nous voyons la qualité de nos échanges avec les services ces dernières années, ce qui ne peut que nous rendre très amers par rapport à loi Dussopt.

Nous proposons d'intégrer à la hors-classe quelques collègues dont le départ en retraite est prévu dans quelques mois conformément au texte qui stipule que la carrière d'un enseignant doit se dérouler sur au moins deux grades. Nous espérons que, pour les prochaines promotions, vous y serez attentifs, étant donné le déséquilibre de ces prochaines années entre ceux ayant pu « bénéficier » des quotas d'avis « excellent » et les autres. L'avis ne devrait par ailleurs pas compter pour le passage à la hors-classe.

Le SNES-FSU rappelle que pour une réelle équité des promotions et des rendez-vous de carrières plus pertinents, l'évaluation doit être totalement déconnectée de l'avancement.

Enfin, sachez que cette disparition du paritarisme nous semble inconcevable dans un État démocratique et que certains collègues, qui viennent de la découvrir avec stupeur, notamment lors des dernières mutations intra, ont très mal vécu cette expérience déjà traumatisante. Nous réaffirmons notre attachement à la défense des intérêts de nos professions, à la défense de l'école publique et de la démocratie sociale. Or, la Loi de Transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019, condamne cette garantie d'équité pour tous les personnels et organise clairement la casse des services publics et des droits des personnels.

Cela constitue une régression historique plaçant les droits de tous en deçà de ce qu'ils étaient depuis la Libération. Souhaitons que notre nouveau-ancien ministre accorde davantage d'importance à un réel dialogue social plutôt qu'à la communication purement politique....